

# RAPPORT PUBLIC ANALYSES 2024

&

## PERSPECTIVES 2025



# INTRODUCTION & RÉSUMÉ DE NOTRE POSITION

L'ANACOFI était en 2024, au sens juridique, la première instance française de représentation des entreprises de courtage et de conseil en banque, finance et la seconde en assurance. En complément de ce cœur de métier historique, nous représentons également les intermédiaires en immobilier patrimonial et d'entreprise.

Afin de les représenter au mieux, selon les règles françaises, 4 associations ou syndicats dédiés ont été créés : ANACOFI COURTAGE, ANACOFI-CIF, agréées par l'ACPR ou l'AMF ; ANACOFI IMMO, syndicat d'agents immobiliers et ANACOFI-SYNDICAT créée fin 2020 pour tenir le rôle de représentativité sociale (conventions collectives) du groupe ANACOFI.

Au-delà de cette représentation « par habilitation légale », nous assumons la représentativité de « métiers » tels que vus et compris par le grand public, les professionnels et les clients. Les principaux d'entre eux, sont les Conseils en Gestion de Patrimoine (CGP) et les Conseils en Finance et Développement d'Entreprise (CFE).

De loin la plus importante des organisations représentatives en Gestion de Patrimoine, l'ANACOFI est par ailleurs de taille comparable à la seule autre organisation active pour la défense des intérêts des professionnels de l'entreprise.

Nous totalisions à fin 2024 plus de 7.600 entreprises ou groupes cotisants, nos membres employaient environ 30.000 personnes et en généraient un chiffre d'affaires cumulé de plus de 3 Milliards d'Euros.

L'ANACOFI occupe aujourd'hui la majorité des postes d'administrateurs tenus par des français dans des instances internationales représentant nos métiers et nombre de sièges dans des Commissions, Comités ou Conseils nationaux.

## SOMMAIRE

Avant-propos.....	3
<b><i>NOS SERVICES EN BREF</i></b> .....	<b>4</b>
<b><i>NOS MÉTIERS EN 2024</i></b> .....	<b>6</b>
Nos statuts légaux, métiers et professions déclarées .....	7
Nos associations et syndicat .....	
<b><i>CONSEILS EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS ET INTERMÉDIATION FINANCIÈRE</i></b> .....	8
<b><i>COURTAGE</i></b> .....	8
<b><i>IMMOBILIER / HOGUET</i></b> .....	10
<b><i>SYNDICAT</i></b> .....	12
Nos sections .....	
<b><i>CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE (CGP &amp; CGPI)</i></b> .....	13
<b><i>CONSEIL EN FINANCE ET DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES</i></b> .....	16
<b><i>SERVICES ET MOYENS</i></b> .....	<b>18</b>
Nos services.....	19
Anacofi services.....	21
Nos moyens .....	22
Nos membres section confédérale en 2023.....	29
Actions PHILANTROPIQUES.....	31

# EDITO DU PRESIDENT CONFEDERAL



L'année 2024, dans le prolongement des deux précédentes nous a conforté dans notre taille, bien supérieure à nos attentes initiales et nos moyens. Après les années compliquées de la réorganisation liée principalement à la réforme du Courtage, cette année aura été celle du retour à une stabilité interne et à un fonctionnement normal, qui ont permis de déployer correctement services et nouveaux concepts d'animation. Malheureusement, l'instabilité politique et les débats interminables Bruxellois ont à la fois consommé notre énergie syndicale et abouti à peu de décisions et textes efficaces.

Il n'y a guère que les Régulateurs et Superviseurs qui ont massivement produit, avec ou sans prendre en considération les avis des entreprises et de leurs représentants.

Dans le même temps, la crise de l'immobilier continuait de sévir, emportant avec elle certains de nos partenaires et confrères.

Ces derniers ont par ailleurs été très nombreux à atteindre l'âge de la retraite et ce, dans un marché marqué par l'afflux de capitaux et la naissance de groupes de bonne taille, par croissance externe ; par la volonté, même des plus petits, de rester de moins en moins seuls et par l'arrivée massive de plus jeunes créateurs d'entreprises dans nos professions, en réseaux ou non.

Ces évolutions majeures ont amené à ce que nous constations fin 2024 un paysage de nos métiers, très différents de celui que nous connaissions à peine deux ans avant.

Si l'ANACOFI représente toujours plus de 25% des IOBSP, 15% des courtiers en assurance, 40% des CIF et des entreprises CGP de notre Pays et environ 50% des Conseils en Finance d'entreprise non ordinaires, il faut cependant noter que pour la première fois de notre histoire, nous approchons du point de bascule entre les entreprises "autonomes" et celles "en groupements". Si les premières ont longtemps été les plus nombreuses, cela ne semble pas devoir durer.

L'analyse des différences de situations entre les entreprises de ces deux modèles est à n'en pas douter éclairante. Pour la première fois, nous vous proposons dans ce rapport quelques éléments de comparaison qui devraient intéresser beaucoup de monde.

La réglementation ne doit pas être oubliée dans un rapport annuel. 2024 n'aura pas été la plus productive, mis à part quelques décisions ou recommandations dont les plus notables sont probablement à mettre au crédit de l'ACPR, l'AMF ayant essentiellement travaillé à des projets 2025.

Comme vous l'aurez compris, 2024 aura été une année comme toujours chargée, encore une fois instable et même "particulière", mais bien moins problématique que ne le furent les précédentes, depuis le Covid.

Je vous laisse à la lecture de notre rapport public et découvrir plus en détail nos analyses et nos services.

# NOS SERVICES EN BREF

## ACTIONS / REPRÉSENTATION

**Représentation devant les autorités :** parlementaires, Ministères, sièges dans différentes instances (Comité Consultatif du Secteur Financier, ORIAS, CPME, Paris Europlace, Finance Innovation, Comité Educfi, Label Relance, FECIF, Représentant d'intérêt déclaré et agréé au Sénat, à l'Assemblée Nationale, la Commission Européenne, le Parlement Européen, siège au CNTGI, membre de la commission CIF de l'AMF, inscrits au registre de représentation ACPR ; siège au CA de ANCIA, adhésion CPF, CIFA, IEIF, etc.).

**Négociation d'accords et de contrats** (ex : contrat de place CGP ou CFE avec Crowdfeudeurs), avec les OPCO ou les Fonds Professionnels de Formation.

**Réponses aux consultations lancées par tout type d'entité :** à titre d'exemple : après PACTE ou la Réforme du courtage, textes sur l'ESG, le Digital, l'immobilier, la Retail Investment Strategy et bien sur, projet de loi de finance chaque année. Il faut aussi considérer les travaux du CCSF, de Paris Europlace et bien d'autres. Nous sommes actifs sur tous textes portant sur la réforme et l'encadrement des métiers, l'évolution du droit patrimonial ou de l'entreprise (dispositif du bailleur privé). En 2024 nous avons répondu à plusieurs dizaines de consultations.

## SERVICES ASSOCIATIFS

**Service adhérent :** adhésion, fourniture de kits réglementaires, aide et négociation de RC/GF, adhésion automatique aux médiateurs, outils/services et logiciels négociés (centrale de référencement), traitement des questions diverses et aide administrative, lien avec l'ORIAS (résolution des problèmes).

**Service formation :** production de modules internes sur tous les modèles (e-learning, classes virtuelles, MOOC gratuits, visio/formations courtes gratuites, présentiel) ; sélection de formations externes ; marché de formations libres. Aide à la

prise en charge, négociation de prix ou création de groupes dédiés.

**Evènements :** 50 par an : Tour De France avec les Journées Partenaires, conférences, visioconférences/webinaires, Convention Annuelle, Université d'été, Débats, Conférences et Soutien d'évènements partenaires. Cette année l'ANACOFI lance un nouveau format en proposant des matinées et after-work en régions pour renforcer les liens entre membres et représentants.

**Commissions ou groupes de travail :** Commission de formation, d'entreprises, techno et conseil en finance d'entreprise. Groupes de travail : juridique et contrôle, animateurs de région.

**Etudes et publications :** E-News, émissions radios, vidéo ou télévisées, communications sur réseaux sociaux, rapport public avec analyse métiers et statistiques ; rappel d'actions/offres, note de positionnement, juridiques ou pratiques sur divers sujets ; alertes ; édition de vadémécums et fiches pratiques avec Franel Editions.

**Service juridique :** production de livret réglementaire complet tous métiers, portail conformité gratuit, Kits de documents simplifiés et procédures internes pour l'entreprise ; notes juridiques spéciales; achat/vente portefeuilles clients ; production d'une News actu juridique hebdomadaire envoyée sur demande ; gestion pratique de la médiation ; aide juridique sur l'activité et sur la conformité ; tenue de permanence pour les questions diverses ; aide en cas de décès ; tenue de liste de sociétés de conformité, d'avocats et échange avec eux ; défense des membres (ex : action devant procureurs et AMF suite à la vague d'usurpations).

**Service vérification et contrôle :** En collaboration avec le service juridique et des membres du Conseil d'Administration, les contrôleurs forment une structure d'assistance à la mise en conformité des entreprises et des documents de nos membres et vérifient leur aptitude à exercer. Les vérificateurs ont pour mission de s'assurer du respect par les adhérents de leurs obligations réglementaires et professionnelles. Leur action contribue à renforcer la conformité, la transparence et la protection des clients.

# LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS / INVESTISSEURS

La protection des consommateurs est l'un de nos objectifs déclaré depuis 2010.

Elle commence par l'analyse et la validation par une commission des dossiers entrants et des Conseils en Investissement Financier (CIF), le contrôle systématique découlant d'un agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, plus impactant qu'un contrôle classique d'une association.

Le contrôle de la conformité à la réglementation a également été renforcé pour nos autres membres, ce que la réforme du Courtage, entérine définitivement.

L'information et le maillage de terrain par nos représentants locaux, ainsi que les services d'assistance à la mise en

conformité, que nous proposons, favorise également, à la protection des consommateurs.

Enfin, la formation continue de nos membres, que nous assurons et traçons, est également un élément central de notre action.

Par ailleurs, L'ANACOFI est fière d'avoir été la première organisation professionnelle à garantir à ses membres un accès à un médiateur de la consommation, quelle que soit la mission réalisée (dans le champ de ce que nous représentons bien entendu). Ces médiateurs, normalement obligatoires depuis 2016, sont l'une des clefs de voûte du nouveau système de protection des consommateurs et épargnants.

Nous sommes particulièrement satisfaits de n'avoir constaté que très peu de médiations concernant nos membres, alors même que nous représentons au minimum 5% du marché national et dans certains domaines, presque 10%: Au total nous aurions représenté quelques dizaines de dossiers instruits, pour des dizaines de milliers traités chaque année par ces médiateurs.

## NOS MÉDIATEURS

Pour les différents avec un client entreprise	Médiateur de l'ANACOFI	<a href="mailto:mediation@anacofi.asso.fr">mediation@anacofi.asso.fr</a>
Pour les Conseils en Investissements Financiers (CIF)	Médiateur de l'AMF	<a href="http://www.amf-france.org/fr/le-mEDIATEUR">www.amf-france.org/fr/le-mEDIATEUR</a>
Pour Intermédiaires en Assurances membres de l'ANACOFI Assurances	LMA – La Médiation de l'Assurance	<a href="http://www.mediation-assurance.org">www.mediation-assurance.org</a>
Pour les Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement membres de l'ANACOFI IOBSP	ANM Conso – Association Nationale des Médiateurs	<a href="http://www.anm-conso.com/iobsp">www.anm-conso.com/iobsp</a>
Pour les Intermédiaires en Immobilier ou autre actif Hoguet membres de l'ANACOFI IMMO	ANM Conso – Association Nationale des Médiateurs	<a href="http://www.anm-conso.com/immo">www.anm-conso.com/immo</a>

Par nos actions de communication, la mise en ligne ou la diffusion publique d'informations via nos newsletters et des articles dans la presse, nous contribuons à l'information du plus grand nombre.

Par notre collaboration avec les autorités, le monde politique, la police et la justice, nous participons activement à bâtir, dans l'intérêt de tous, le cadre réglementaire, jurisprudentiel et doctrinal de nos activités.

Par des pages publiques sur nos sites internet qui répercutent des alertes, des informations sur des incidents ou des questionnements relatifs aux offres qui nous interpellent, nous permettons à chacun de disposer d'éléments qui ont vocation à aider la prise de décision.

Le dernier outil notable à notre disposition est constitué des Commissions de Surveillance Marché, qui réunissent membres et experts afin de prendre position et produire des guides de bonnes pratiques dès lors qu'un type d'offre ou un marché semble présenter un risque élevé.

# NOS MÉTIERS EN 2024

**NOS STATUTS LÉGAUX, MÉTIERS  
ET PROFESSIONS DÉCLARÉES ► p.7**

Ceux que nous représentons

Le débat du « I »

**LES ASSOCIATIONS ET SYNDICAT ► p.8**

Conseil en Investissement Financier

Courtage

Intermédiaire en immobilier / Loi Hoguet

Syndicat

**LES SECTIONS ► p.17**

Conseil en Gestion de Patrimoine

Conseil en Finance & Développement d'Entreprises

# NOS STATUTS LÉGAUX, MÉTIERS ET PROFESSIONS DÉCLARÉE

## Ceux que nous représentons ...

Selon les « standards français », l'ANACOFI est considérée comme une « association inter disciplinaire » représentant les courtiers et conseils des sphères de la banque, finance et assurance mais aussi de l'immobilier. Selon les « standards européens », elle est plus simplement une association d'IFA donc de conseils et intermédiaires financiers toutes activités, étant entendu que la notion financière européenne intègre la banque et l'assurance vie au moins.

Dès le départ, nous nous sommes définis comme une association regroupant des entreprises relevant de la même sphère réglementaire et concernées par les mêmes problématiques.

Les évolutions du marché et des textes nous ont amené à préciser les statuts, titres ou métiers revendiqués éligibles.

Parmi les statuts que nous revendiquons représenter, on trouve essentiellement les Conseils en Investissements Financiers (CIF), les Courtiers en Assurance, les Intermédiaires en Opérations de Banques et Services de Paiement (IOBSP).

Les 4 métiers ou titres utilisés par la majorité de nos membres qui se distinguent maintenant dans nos rangs sont : les Conseils en Gestion de Patrimoine dont les « Indépendants » (CGP & CGPI), les Conseils en Finance et Développement d'Entreprises (CFE), les Conseils en Ingénierie Sociale, les Conseillers Financiers dits « purs ». Toutefois, nous ne pouvons oublier la dimension immobilière et juridique de nos professionnels, d'autant que beaucoup de CGP sont devenus d'importants intermédiaires de programmes neufs de défiscalisation ou non, mais aussi des acteurs agissant sur les marchés plus classiques.

Par ailleurs, la loi, à l'exception des professions du droit, reconnaît actuellement aux seuls CIF et experts comptables, le droit, s'ils respectent certaines contraintes, de pratiquer des actes de conseil juridique.

Les métiers revendiqués sont représentés dans des *sections* de l'ANACOFI.

Les Statuts par *associations* ou *syndicats* dédiés.

## ... Le débat sur le « I ».

Avec les travaux européens de ces dernières années, est apparue une définition de l'Indépendance, qui a des conséquences en cas de revendication.

Dans le même temps, les textes renforcent ce que signifient le Conseil et la valeur du contrat, ainsi que du signataire. Dans tous les cas, nous restons une association et des syndicats d'accueil des Indépendants, même si la majorité de nos membres abandonnent cette terminologie.

Nous représentons donc légalement les Courtiers/Conseils non liés, indépendants juridiquement ou pas.

En 2015, la décision de faire renaître le Conseil en Crédit Immobilier a été prise. Les conseils délivrés sont donc aujourd'hui juridiquement définis comme « indépendants », mais celui qui le délivre est, surtout en droit, un « courtier ».

Paradoxe des textes européens, si la revendication en finance, depuis 2018, implique obligatoirement et définitivement pour le conseiller une rémunération par honoraire, revendiquer une « prestation » indépendante en conseil en crédit immobilier permet simplement à un courtier, sur une mission précise, de percevoir des honoraires, sans interdire au même « conseiller/courtier » de réaliser ensuite une mission d'intermédiation rémunérée par des commissions.



# CONSEILS EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS ET INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

L'année 2024 a été marquée par une dynamique positive au sein de notre association. Grâce à l'implication de nos collaborateurs, nos conseillers, nos administrateurs et à la confiance de nos partenaires, nous avons pu continuer à mener à bien nos missions et à apporter une contribution significative à notre association.

L'Anacofi-CIF représente 42,60% des CIF En France avec une hausse de + 4,86% soit + 140 CIF adhérents, au 31/12/2024, nous sommes 3020 CIF versus 2880 CIF en 2023. En comparaison avec les chiffres de l'Orias : nombre de CIF : 2023 : 6710 CIF versus 2024 : 7004 CIF soit + 294 +4.38% CIF. Soit une pénétration du marché de 47.62 %

Nos actions n'auraient pas été possibles sans le dévouement et l'engagement de nos membres et salariés, qui ont investi temps et efforts pour faire de chaque initiative un succès.

La mise en place des différentes fonctionnalités l'accès adhérents, vous permet d'avoir à portée de main tous les outils pour la gestion de vos cabinets (kit réglementaire, statut, modèle, facture, attestation, formation, ...)

Comme toute organisation, nous avons également rencontré des défis. La situation politique de la France et le contexte géopolitique nous ralenti dans nos actions de représentation. Cependant, grâce à notre résilience nous avons su faire face et continuer à avancer.

Des échanges très constructifs avec les autorités, et un travail en collaboration avec les autres associations professionnelles sur la « remédiation du passé » et sur la RIS « value for money » en compléments des consultations européenne ont été commentées par notre équipe juridique

Pour l'année à venir, nous avons plusieurs objectifs en tête :

1. Renforcer notre visibilité et notre impact politique, représentatif et médiatique.
2. Développer nos actions et nos échanges avec les autres associations professionnelles, tel que l'ADAN sur la gestion financière des Cryptoactifs. Avec des formations et la rédaction d'une note juridique, afin d'aider nos adhérents sur cette classe d'actifs
3. Continuer à former et à mobiliser nos adhérents pour garantir la pérennité de nos actions et faire rayonner les compétences de nos adhérents

## MOT DU PRÉSIDENT

Au nom du conseil d'administration, je tiens à exprimer ma gratitude à tous nos collaborateurs, nos conseillers, nos administrateurs. Votre soutien indéfectible est la clé de notre succès. Ensemble, nous formons une communauté forte, prête à relever les défis de demain.

Je reste convaincu que, grâce à notre engagement collectif, nous continuerons à faire la différence dans la vie de nos adhérents que nous servons.

Je vous remercie pour votre confiance et votre soutien continu.

**Nebojsa SRECKOVIC**  
Président ANACOFI-CIF



# COURTAGE ASSURANCE ET IOBSP



Pascal LABIGNE  
Président ANACOFI-COURTAGE



Pour 2024, l'ANACOFI COURTAGE s'était donné plusieurs objectifs ambitieux, tels que le maintien de notre positionnement au sein des associations agréées, le rétablissement de nos comptes conformément à nos engagements auprès de l'ACPR, le tout en maîtrisant les cotisations pour nos membres, nos dépenses, en essayant de fluidifier nos process.

Cette feuille de route ambitieuse dans une année 2024 qui a connu un ralentissement économique, des incertitudes politiques et géopolitiques et la venue d'une nouvelle association portant à huit le nombre d'associations agréées, était une gageure.

Comme l'année précédente, les ré-adhésions et les nouvelles adhésions ont mobilisé toutes nos équipes, lesquelles ont su répondre, dans l'urgence et le stress souvent, mais toujours dans l'esprit de satisfaire les intermédiaires.

**Nous remercions tous nos membres, cette année ayant vu une croissance de 3,50%, portant le nombre de nos entreprises adhérentes à 6 977, ce qui nous positionne comme leader en IOBSP, dans les premières places en IAS, et leader en assurance vie.**

Cette magnifique réussite due à l'implication de nos membres a pu se faire grâce à nos équipes.

Conscients du travail restant à organiser pour toujours mieux répondre à vos attentes et à celles de notre organe de Tutelle l'ACPR, nous avons décidé d'améliorer la gestion des documents par la mise en place d'une gestion aidée par l'intelligence artificielle.

Nous avons également étayé notre service vérification quinquennale, pour être présents aux fins d'apporter le maximum des aides pour la meilleure conformité possible.

Le bilan de cette année 2024 est donc meilleur que notre prévisionnel. Ceci est dû à la forte mobilisation de toutes nos équipes parfaitement conscientes qu'il convient de continuer à progresser.

Nous souhaitons et espérons que ce monde en pleine évolution puisse déboucher non pas sur une catastrophe mais soit le signe avant-coureur d'une révolution dans le prolongement de toutes les actions menées par ANACOFI COURTAGE.

Nous continuerons à assurer le suivi et l'accompagnement de tous nos membres, en offrant toujours un service de médiation de la consommation, vérifiant les conditions d'accès et d'exercice de l'activité, ainsi que le respect des exigences professionnelles et organisationnelles, en offrant un service d'accompagnement, d'observation de l'activité et des pratiques professionnelles, notamment par la collecte de données statistiques dans le cadre des missions précisées par la Loi n° 2021-402 du 8 avril 2021 et ses textes d'application.

Désormais ANACOFI Courtage assure le suivi et l'accompagnement de ses membres. Offre à ses membres un service de médiation de la consommation, vérifie les conditions d'accès et d'exercice de leur activité ainsi que le respect des exigences professionnelles et organisationnelles, offre un service d'accompagnement et d'observation de l'activité et des pratiques professionnelles, notamment par la collecte de données statistiques. Ces missions sont précisées par la Loi n° 2021-402 du 8 avril 2021 et ses textes d'application.

**MOT DU PRÉSIDENT**  
Elle a pour objet : la représentation collective et la défense des droits et intérêts des Intermédiaires en Assurances (IAS) et Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP), courtiers et leurs mandataires (ces-derniers étant regroupés dans une section dont les pouvoirs sont spécifiquement encadrés), à la condition qu'ils soient membres ou entités liées à un membre de l'ANACOFI.

Elle a également pour objet : de permettre à ces professionnels de trouver une structure de regroupement, d'accueil, d'accompagnement, d'information, de réflexion et de formation professionnelle.

Elle peut encore servir de cadre de médiation entre professionnels et rechercher les solutions qui leur seraient nécessaires en vue de la poursuite de leur exercice professionnel.

Elle mène, d'une façon générale toutes les actions dans l'intérêt de l'association et de ses membres.

# IMMOBILIER / HOGUET



**YANN GAGNIER**  
Président ANACOFI IMMO



Notre marché immobilier a vécu une année 2024 particulièrement difficile.

Après un net ralentissement amorcé dès 2023, l'activité a poursuivi sa contraction sous l'effet d'un contexte économique et financier tendu, marqué par un accès au crédit encore restreint, une demande en recul et la fin annoncée du dispositif Pinel.

Ce contexte, difficile pour l'ensemble des acteurs, a accéléré la concentration du marché et mis à l'épreuve la résilience des professionnels.

Nous sommes pleinement conscients de cette situation et plus que jamais mobilisés à vos côtés pour mieux vous accompagner.

Dans cet environnement, l'ANACOFI IMMO a su maintenir sa solidité. Malgré un léger repli de ses effectifs, estimé à -8 % par rapport à 2023, l'association conserve une représentativité forte. L'exercice 2024 s'est soldé par un résultat bénéficiaire de 15 464 €, affecté aux réserves, témoignant d'une gestion rigoureuse et d'une adaptation constante à la conjoncture. Cependant l'exercice 2025 sera plus délicat. En effet, l'ANACOFI IMMO a besoin de développer le nombre de ces adhérents et doit surtout pouvoir compter sur tous afin de privilégier les formations proposées par notre syndicat. Ces formations sans cesse améliorées et adaptées aux besoins de notre profession, restent l'essentiel des recettes de notre syndicat. C'est aussi et avant tout ce qui nous donne les moyens de toujours mieux vous représenter et vous accompagner.

Nous espérons également retrouver un niveau plus important de formations en présentielle. Au-delà de la qualité de la formation prodiguée, elles constituent des lieux d'échanges métier et de convivialité très appréciés des participants.

Nous travaillons au quotidien avec des priorités claires : accompagnement des adhérents et représentativité accrue.

Concernant la représentation de nos métiers, chacun a pu constater la présence constante de l'ANACOFI IMMO dans les débats publics et institutionnels. Notre syndicat demeure le seul représentant de l'immobilier patrimonial et de l'immobilier d'entreprise, reconnu auprès des pouvoirs publics et des régulateurs.

Parmi nos principales contributions en 2024 :

- note de positionnement ANACOFI 01/2024.
- Candidature CNTGI
- Audition Assemblée Nationale
- Renfort contacts avec ASPIM ; FNAIM ; UNIS

## A RETENIR

- Stabilité des adhésions
- Offre de services en adaptation constante
- Présence active dans les débats publics

## LE MARCHÉ

### En 2024

**Neuf** : **94.000 ventes** de logements neufs (-5,8% vs 2023) dont 55.190 ventes au détail ; 18.440 à des investisseurs privés (33%)  
Mise en vente : 50.589 (-30,6% vs 2023)  
Baisse de 13% des autorisations de construction  
Prix de vente moyen national : 4.800 /m<sup>2</sup> (-0,8% vs 2023)

### Ancien :

- **750.000 transactions dans l'ancien** (soit environ -22 % vs 2022 - 1.115.000)
- **Prix en recul de 5%**

### Crédit à l'habitat :

110,1 milliards d'euros (hors renégociation) plus bas niveau depuis 2014, malgré des taux en repli à 3,38% au T4 2024

### Pour 2025

#### Neuf s1 :

**Des acteurs nationaux de l'immobilier en pleine récession.** Plans de Sauvegardes de l'Emploi, Redressement Judiciaires, etc

#### Ancien :

Les notaires prévoient 800 000 ventes cette année (soit environ -10% vs 2023)

La crise dans le secteur immobilier est bien présente et perdurera selon nos estimations jusqu'en 2027.

**Nos sociétés vont devoir faire preuve de résilience et trouver ainsi de nouveaux marchés en se diversifiant.**

Ces prises de position se sont accompagnées d'une offre de services adaptée à la réalité des métiers : refonte et actualisation des modules de formation, mise à disposition de documents types et réponses juridiques spécifiques, accompagnement sur les statuts d'exercice, la coactivité CIF/IMMO ou les obligations réglementaires (LCB-FT, bailleur privé, rapports bailleur/locataire...).

Si le e-learning reste le mode de formation privilégié, nous avons élargi notre offre avec des sessions en visio et des ateliers interactifs, afin de concilier souplesse et proximité.

L'année 2024 a confirmé que notre syndicat traverse une période de transition structurelle, où les marqueurs économiques et réglementaires se redéfinissent. Pour répondre à ces enjeux, l'ANACOFI IMMO souhaite poursuivre son action en couvrant les différents secteurs de l'immobilier et en agissant comme référents à la fois en interne et auprès des institutions extérieures.

Nos priorités demeurent :

- l'échange avec l'ensemble de l'écosystème immobilier,
- la contribution à la résorption de la crise du logement,

L'implication de chaque administrateur et conseiller renforce la reconnaissance de nos métiers et de leurs spécificités. L'ANACOFI IMMO poursuivra son action dans un esprit fraternel et interprofessionnel, fidèle à sa vocation de dialogue et de défense équilibrée des intérêts de l'ensemble des parties prenantes : particuliers, intermédiaires et professionnels.

2024 aura été une année de résistance, d'adaptation. 2025 devra être fondée sur la diversification des activités, la montée en compétences et la préparation du redémarrage attendu du marché à l'horizon 2026-2027.

Notre syndicat continuera à défendre une vision exigeante, constructive et responsable de l'immobilier, au service de la profession et de l'économie réelle.

Je remercie l'ensemble des administrateurs, des adhérents et des partenaires pour leur engagement constant et la confiance qu'ils accordent à l'ANACOFI IMMO. C'est collectivement que nous relèverons les défis à venir.

#### Synthèse des indicateurs du marché immobilier (2024 vs 2023)

Indicateur	2023	2024	Évolution	Source principale
Transactions logements anciens	~960 000	750 000	▼ -22 %	Notaires de France
Prix des logements anciens (France métropolitaine)	—	-5 %	▼	Notaires de France
Ventes totales logements neufs	99 900	94 004	▼ -5,8 %	FPI
Ventes au détail (aux particuliers)	57 700	55 619	▼ -3,7 %	FPI
... dont investisseurs particuliers	19 800	18 440	▼ -6,8 %	FPI
... dont propriétaires-occupants	37 900	37 179	▼ -1,9 %	FPI
Mises en vente	72 900	50 589	▼ -30,6 %	FPI
Prix moyen du neuf (€/m <sup>2</sup> )	4 800	≈ 5 000	▲ +4 %	FPI / SDES
Autorisation de construction neuve	—	-13 %	▼	SDES
Crédits nouveaux à l'habitat (hors renégociations)	137 Mds €	110,1 Mds €	▼ -20 %	Banque de France
Taux moyen des crédits immobiliers	3,9 %	3,38 % (T4)	▼ -0,5 pt	Banque de France

Sources : Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI, Bilan T4 2024) ; Notaires de France (Conjoncture immobilière 2024) ; SDES / Ministère de la Transition Écologique (Conjoncture de l'immobilier 2024) ; Banque de France (Statistiques monétaires 2024).

# SYNDICAT



**Guy COHEN**  
Président ANACOFI- SYNDICAT



L'**ANACOFI SYNDICAT** a été créé fin 2020 pour tenir le rôle de **représentativité sociale** du **groupe ANACOFI** : ceci pour répondre à l'annonce du projet gouvernemental de regrouper au sein d'une même branche professionnelle l'ensemble des courtiers banque et assurance, ainsi que les CIF.

Nous avons pu apporter à la **CPME** dont nous faisons partie, les voix des personnes morales et physiques de nos membres.

Ainsi nous sommes prêts pour nous appuyer sur l'aide que la **CPME** nous propose afin de pouvoir faire mieux entendre notre voix pour représenter notre profession auprès des organisations syndicales, patronales et du ministère du travail.

La première négociation prévue, s'il devait s'agir que d'une négociation partielle est celle concernant la convention collective nationale du **courtage d'assurances et/ou de réassurances - IDCC : 2247 (brochure JO n°3110)**, qui est associée aux codes NAF **6612Z et 6520Z**. Cette négociation a été reportée à cause de la pandémie et il n'y a pas à ce jour de date fixée.

A défaut d'une convention unique, l'**ANACOFI SYNDICAT** serait dans ce cas normalement amenée ensuite à travailler sur une convention collective globale regroupant plusieurs de nos statuts (CIF et IOBSP) ou sur le cas particulier de chacune. Les travailleurs indépendants sont aussi impactés par la convention collective. Lors de la future négociation collective, ils seront supposés être représentés par les syndicats dits représentatifs. Le dialogue social conditionne la prise en charge de la formation professionnelle et les priorités de celle-ci pour la branche professionnelle. Ainsi si nous devenons représentatifs, nos membres auront voix au chapitre.

Nous bénéficiions du support de la CPME à Bruxelles pour le débat sur les rémunérations des intermédiaires.

# CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE (CGP & CGPI)



## Une définition simple

Le Conseil en gestion de Patrimoine est le fait de fournir des informations et des avis (selon l'avis 2009 du CESER) sur l'ensemble des actifs, passifs, droits et obligations quantifiables en monnaie, d'une personne.

L'intitulé même de ce métier n'implique pas la « Gestion », sans pour autant l'interdire, même si dans certains domaines, il faut alors disposer d'agréments spécifiques, plutôt rares chez les CGP.

A la suite des travaux de Louis Giscard d'Estaing et des équipes de Christine Lagarde en 2012, une définition par les statuts a été stabilisée entre les 4 associations représentatives :

Il faut au minimum disposer de 3 statuts parmi 4 :

- Conseil en Investissement Financier (CIF) ;
- Courtier en Assurances (IAS) ;
- Courtier en Opérations de Banque et Services de paiement (IOBSP) ;
- Intermédiaire loi Hoguet porteur de carte de Transaction (Foncier/Immobilier, parts sociales et fonds de commerce).

En complément, il est apparu recommandé, voir nécessaire de disposer de la compétence juridique appropriée, ce qui implique de disposer d'un diplôme équivalent à un 1<sup>er</sup> cycle de droit.

Les 4 associations sont a priori d'accord pour dire que le statut de Conseil en Investissement Financier est obligatoire, ne serait-ce que parce qu'il permet seul le conseil sur titres financiers et assimilés, mais également sur biens divers et en immobilier (mais pas l'intermédiation), toutes choses nécessaires pour pouvoir parler de l'ensemble du patrimoine.

Par ailleurs, tant que la définition légale du CGP ne sera pas clarifiée, la compétence juridique appropriée seule permet de délivrer les conseils juridiques en complément d'une mission, n'est possible que pour les CIF.

## Mais qui est le CGP ?

Le CGP, du fait de la loi française, est une entreprise, car les statuts sont essentiellement délivrés aux entreprises et non aux particuliers.

Pour autant, la réglementation française prévoit que l'entreprise n'obtient ses statuts que si ses dirigeants pouvaient obtenir ces statuts en tant que travailleurs indépendants. Toutefois, cela signifie qu'un modèle dans lequel chaque conseiller détient la capacité d'obtenir tous les statuts et un modèle où l'ensemble des parties prenantes s'organise pour permettre au collectif de produire le service, se côtoient.

## Mais qui sont les Courtiers IAS et IOBSP ?

Les courtiers sont les professionnels qui travaillent avec un mandat du client, c'est-à-dire pour le compte du client et non pour le compte d'une compagnie ou d'une banque.

L'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) est l'activité qui consiste à présenter, proposer ou aider à la conclusion des opérations de banque ou des services de paiement ou à effectuer tous travaux et conseils préparatoires à leur réalisation.

Est IOBSP toute personne qui exerce, à titre habituel, contre une rémunération ou toute autre forme d'avantage économique, l'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement, sans se porter du croire ou qui fournit un service de conseil en crédit immobilier. Ce service est une activité distincte de l'octroi de crédit et de l'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement.

L'intermédiation en assurances (IAS) est l'activité qui consiste à fournir des recommandations sur des contrats d'assurance ou de réassurance, à présenter, proposer ou aider à conclure ces contrats ou à réaliser d'autres travaux préparatoires à leur conclusion, ou à contribuer à leur gestion et à leur exécution, notamment en cas de sinistre.

Est IAS toute personne qui, contre rémunération, exerce une activité d'intermédiation en assurance ou en réassurance.

Les courtiers et les mandataires IAS et IOBSP doivent adhérer à une association professionnelle agréée par l'ACPR.

## REMARQUE :

La notion de « particulier » conseillée induit l'exclusion de l'entreprise, ce qui pose débat.

Il est en effet inimaginable qu'un CGP conseillant un chef d'entreprise, ne puisse l'accompagner, au moins partiellement, dans la réflexion liée à son entreprise. Il doit, à minima, pouvoir intervenir sur l'interaction entre son patrimoine privé et professionnel.

Notre avis est donc que le CGP ne peut pas être défini exclusivement comme un conseil du particulier, même si c'est par et pour le particulier qu'il agit, à la différence du Conseil en Finance et Développement d'Entreprise.

## L'action et la place de l'ANACOFI dans l'univers du Conseil en gestion de Patrimoine

Le monde de la Gestion de Patrimoine est très structuré.

Universités, Grandes Ecoles, centres de formation, associations de représentation, des diplômés, des certifiés ou encore Think Tanks, clubs, presse métier ou services dédiés chez les partenaires, constituent un éco système dense et organisé.

4 organisations de représentation sont identifiées (depuis 2022 aussi agréées « courtage ») :

- ANACOFI, association pluridisciplinaire car elle représente les CGP et les CFE ;
- CNCEF, association pluridisciplinaire, pour les mêmes raisons et la plus ancienne association ;
- CNCGP, descendante des premières associations ne regroupant que des CGP ;
- Cie CGP-CIF, la plus petite des associations, qui ne représente que des CGP.

En plus de ces associations « représentatives », on note généralement l'existence de :

- ANCDGP : association de représentation des diplômés à Bac+5 en Gestion de Patrimoine ;
- CGPC : association des certifiés en Gestion de Patrimoine selon la norme FPSB ;
- EFPA France : association des certifiés selon la norme EFPA.

L'ANCDGP et EFPA France sont, par ailleurs, membres de la section confédérale de l'ANACOFI.

**ANACOFI** a collaboré avec **AFNOR** afin de mettre en place la norme **ISO 22.222** dite **norme CGPI**. En 2015, AFNOR a été contrainte de faire évoluer son offre car l'ISO 22.222 ne concerne que des personnes physiques. AFNOR propose donc aujourd'hui une certification CGP pour l'entreprise, couplée à une norme ISO classique.

## L'offre et l'action de l'ANACOFI

Elle est aujourd'hui considérable et se comprend en partie au travers de ce rapport.

Nos adhérents sont représentés par une section dédiée de l'ANACOFI, présidée par notre **Président confédéral, David CHARLET**.

L'ANACOFI fournit pour leur bon fonctionnement :

- Documentation réglementaire
- Des documents types
- Des services d'accompagnement nombreux
- L'assurances professionnelles (plusieurs possibles)
- Site internet ;
- Les actions de terrain lors du tour de France
- La représentation claire et indiscutable devant les autorités
- Le rapport public
- Les actions média
- Des formations nombreuses
- Des partenariats dans tous les domaines que peut aborder une organisation professionnelle
- La défense de leurs intérêts si nécessaire vis-à-vis des fournisseurs
- Un système d'évaluation de certains fournisseurs
- Des alertes ou interrogations sur certains montages
- Des études et depuis 2016 l'édition de Vadémécums



## Le Marché de la Gestion de Patrimoine

L'absence de données provenant des fournisseurs ne permet pas une analyse exhaustive de la place des CGP dans l'économie. Pour autant, diverses études existent aujourd'hui.

En plus de l'historique étude Aprédia (qui porte sur les seuls CGP ayant répondu mais reste une référence pour les tendances), on peut citer des études sur des segments de Deloitte, Harvest et depuis 2015, de l'Autorité des Marchés Financiers.

A ces études s'ajoutent des enquêtes parfois très complètes de la presse économique ou spécialisée.

Enfin, les rapports des organisations professionnelles avec lesquels les CGP interagissent peuvent, malgré tout, apporter quelques éléments de réflexion et celui de l'ORIAS, registre national des professions que la définition des associations impose, est d'une grande richesse.

En analysant l'ensemble de ces éléments il apparaît clair que l'immense majorité des entreprises disposant de plusieurs agréments, parmi ceux de courtiers/conseils en banque, finance ou assurance-vie, revendiquent, sinon être des CGP, du moins réaliser des actes de Conseil en Gestion de Patrimoine, comme le démontre bien l'étude annuelle de l'AMF sur les CIF.

Dans ces conditions, nous pouvons estimer que ces derniers représentent au moins 50% du volume réalisé par des courtiers dans les domaines précités et environ 10% des intermédiaires immobilières.

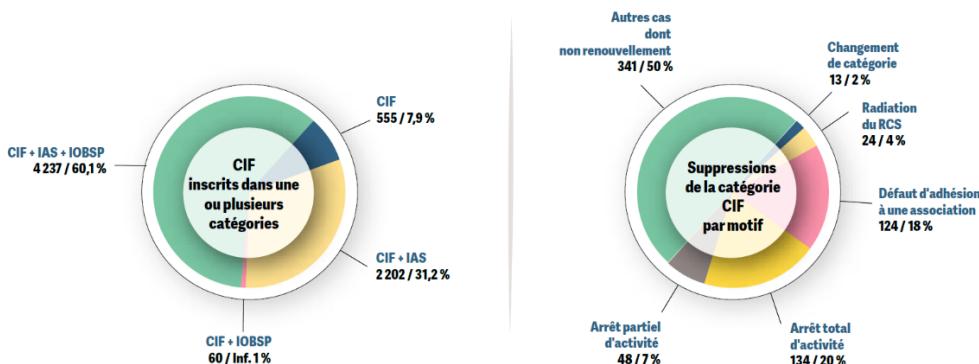
## Combien y a-t-il d'entreprises de Gestion de Patrimoine

NOMBRE DE CIF PAR ASSOCIATION CIF AU 31/12/2024 *			
Association CIF	Nombre de CIF au 31 / 12 / 2023	Nombre de CIF au 31 / 12 / 2024	Evolution 31-12-2024 / 31-12-2023
ANACOFI-CIF	2 791	3 033	8,7%
CNCGP	1 937	2 005	3,5%
CNCEF	1 420	1 533	8,0%
Compagnie CIF	406	447	10,1%
<b>Total 4 associations</b>	<b>6 673</b>	<b>7 031</b>	<b>5,4%</b>

\* Au 31/12/2024, seuls les intermédiaires avec une inscription CIF de l'ANACOFI CIF ou de la CNCGP ou de la CNCEF ou de la Compagnie des CIF sont comptabilisés, soit 99,7 % des CIF.

Plus de **3 000** entreprises et cabinets sont enregistrés à l'ANACOFI CIF, ce qui représente plus de **43%** des entreprises CIF.

La différence entre le nombre d'inscription CIF au 31/12/2024 et le nombre d'adhésion total s'explique par les procédures de suppression en cours pour défaut d'adhésion à une association.



Source : Rapport Annuel ORIAS 2024

# CONSEIL EN FINANCE ET DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES



## Changement de présidence

Pour donner suite à la nomination de Florent GUIGUE en remplacement de Monsieur Jean-Louis PICCOLO durant le deuxième semestre 2024, la commission a poursuivi ses travaux sous une nouvelle direction.

Pour rappel, La Commission Finance d'Entreprise, créée en 2022, est composée d'une dizaine de spécialistes qui se réunissent tous les 4 mois pour assurer une veille active et partager les bonnes pratiques.

### MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2024-2025 a été marquée par une transition de gouvernance réussie, un maintien de notre présence lors des événements majeurs du secteur, et la consolidation de notre rôle d'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. L'innovation apportée par l'Observatoire des signaux faibles démontre notre volonté d'être au plus près des réalités du terrain pour mieux accompagner nos adhérents et leurs clients.

**Florent GUIGUE**  
Président Section Conseil en finance et développement d'entreprise



## Réunions et représentations

La commission s'est réunie et/ou a été représentée lors des événements suivants :

### Année 2024

- 21 février 2024 : Réunion de commission au siège de l'ANACOFI à Paris
- 2 avril 2024 : Sommet de la Restructuration et de la Transformation - Pavillon d'Armenonville
- 28 mars 2024 : Convention de l'ANACOFI - Carrousel du Louvre
- 9 octobre 2024 : Congrès des Experts Comptables - Marseille
- 21 novembre 2024 : Rencontres du M&A - Salons de l'hôtel des Arts et Métiers
- 12 décembre 2024 : Grand Débat de l'ANACOFI – Cercle de l'Union Interalliée à Paris

### Année 2025

- 6 février 2025 : Réunion de commission au siège de l'ANACOFI
- 3 avril 2025 : Convention de l'ANACOFI - Carrousel du Louvre
- 24 et 25 septembre 2025 : Salon PATRIMONIA - Lyon
- 2 octobre 2025 : Réunion de commission au siège de l'ANACOFI
- 10 octobre 2025 : Congrès des Experts Comptables – Lyon
- 25 novembre 2025 : Rencontres du M&A - Salons de l'hôtel des Arts et Métiers
- 4 décembre 2025 : Réunion de commission au siège de l'ANACOFI
- 11 décembre 2025 : Grand Débat de l'ANACOFI – Cercle de l'Union Interalliée à Paris

## La section conseil en finance et développement d'entreprises

### Chiffres clés

- 250 adhérents
- 500 conseillers présents sur le terrain en France et dans les DOM-TOM
- Acteur incontournable de la Finance d'Entreprise en France

### Évolution de la dénomination

L'ancienne dénomination « Haut de Bilan / Fusion-Acquisition » a été modifiée à la suite des travaux réalisés avec l'AMF, qui ont mis en évidence :

- 50% des membres réalisaient également des prestations CGP
- Les conseillers travaillaient aussi bien sur le Haut que sur le Bas de Bilan
- D'autres métiers liés à l'entreprise n'étaient pas représentés

## Nos métiers

La section regroupe les professionnels suivants :

- Financement d'entreprises du haut et bas de bilan
- Transmission, cession et fusion d'entreprises
- Accompagnement global en développement d'entreprises
- Levée de fonds

- Optimisation de la trésorerie d'entreprise
- Placement des fonds des entreprises et structuration de fonds dédiés
- Ingénierie Sociale

### Impact de la décision AMF (fin 2017)

Séparation en deux catégories : CIF et non CIF, apportant une précision sur les prestations couvertes par le statut de CIF.

## Contributions et rayonnement

### Participation aux travaux des pouvoirs publics

L'ANACOFI est régulièrement consultée par l'Assemblée Nationale et Bercy sur des sujets impactant la vie des entreprises françaises.

### Réalisations marquantes

- Participation aux travaux sur l'affacturage inversé (devenu Paiement Fournisseur Avancé)
- Sponsor du Sommet des Entreprises en Retournement
- Partenaire des Rencontres du M&A
- Travaux sur 'orientation de l'épargne vers les PME
- Contribution aux travaux sur les start-ups et PME innovantes (député Paul MIDY)
- Propositions sur la simplification des normes pesant sur les entreprises
- Interventions dans la presse spécialisée (Fusion & Acquisition, Fusacq)
- Communication sur les PGE
- Communication sur la transmission d'entreprise
- MOOC « Pourquoi évaluer régulièrement son entreprise »
- Formation sur la valorisation des entreprises
- **Les 116 propositions de l'ANACOFI** : synthèse des positions issues des travaux de commissions

## Innovation : l'observatoire des signaux faibles

### Création et objectifs

Créé début 2024, cet observatoire est destiné aux adhérents et à leurs clients. Il synthétise les informations collectées sur le terrain par les membres de la Commission dans un document de 2 pages offrant de la visibilité sur les prochains mois.

## Objectif de la commission

- Apporter de l'information actualisée
- Partager les bonnes pratiques
- Donner de la visibilité sur nos métiers aux adhérents CFE et au Conseil d'Administration
- Inviter régulièrement des personnalités de l'écosystème pour enrichir les réflexions

## Valeur ajoutée de l'ANACOFI

Avec le développement de la section Finance d'Entreprise, l'ANACOFI est la seule association capable de conseiller le chef d'entreprise dans la totalité de ses besoins :

- Financiers
- Assurantiels
- Patrimoniaux
- Immobiliers professionnels et personnels

# **SERVICES ET MOYENS**

## **NOS SERVICES ► p.20**

Services associatifs internes

Services externalisés

Études & productions de commissions

## **ANACOFI SERVICES ► p.22**

Offres formations

Centrale de référencement

Agence « d'évaluation »

Mise à disposition d'espace

## **NOS MOYENS ► p.23**

Moyens humains 2024

Site internet et relais médias

Budget

Régions

# NOS SERVICES

## Services associatifs internes

**Services syndicaux et associatifs** : tous les services de gestion administrative et d'information des professionnels membres ou souhaitant le devenir mais aussi d'information du public sont gérés par une dizaine de salariés.

**Service juridique** : fort de 4 juristes salariés et d'un abonnement à une solution externe, le service juridique travaille sur trois axes en collaboration, quand nécessaire, avec la Commission Juridique qui existe en 2 versions (interne et ouverte à des experts extérieurs y compris d'autres associations professionnelles). Ses productions les plus visibles sont le « Livret de l'Adhérent » (réglementaire) et le portail digital compliance, maintenant intégré à l'espace adhérent.

**Service de contrôle** : nos 15 contrôleurs et vérificateurs salariés (et un assistant), en collaboration avec le service juridique et des membres du Conseil d'Administration, forment une structure d'assistance à la mise en conformité des entreprises et des documents de nos membres et vérifient leur aptitude à exercer.

**Formation** : 4 structures de formation internes, 4 salariés, des formateurs et une commission dédiée permettent la mise en place de formations internes demandées par nos membres en Assemblée Générale ou par le Conseil d'Administration. Elles sont proposées en ligne et dispensées en présentiel dans les 8 régions de l'ANACOFI (plus Outre-Mer). Des centaines de formations externes sont également identifiées et présentées à nos membres via notre portail de formation. Enfin, plusieurs partenariats spécifiques sont signés avec des établissements de formation ou d'enseignement. Depuis 2018, la Commission Ecoles et Universités aide à réfléchir et compléter notre offre, depuis 2023, elle est rejointe par quelques centres de formations non diplômantes.

**Information régulière** : par son site, sa MAIL News trimestrielle et ses Hors-Séries, l'ANACOFI assure l'information régulière de ses membres, émissions vidéo, radios et podcast. Des notes thématiques ou juridiques sont également périodiquement produites et diffusées. Un tour de France permet une animation terrain de notre association. Son tour de France passe chaque année dans une vingtaine villes et représente une cinquantaine de dates en France. Notre Convention Annuelle, les salons auxquels nous participons, notre Grand Débat de fin d'année, notre Université d'été et depuis le début de l'année nos matinées et after-work sont également des moments de communication. Enfin, nos interventions sur différents médias permettent de diffuser largement l'information.

**Médiation** : le Conseil d'Administration est l'organe normal et historique de la médiation entre membres mais aussi, entre membres et clients ou fournisseurs. Depuis 2012, un médiateur, rapporteur auprès du Conseil a été nommé. Pour le saisir [mediation@anacofi.asso.fr](mailto:mediation@anacofi.asso.fr).

La réforme de la médiation entrée en vigueur le premier janvier 2016 nous a amené à conserver notre système initial de médiation pour les relations B to B et à mettre en place des médiateurs de la consommation « légaux » par activité exercée par nos membres, pour les incidents entre nos membres et des clients « personnes physiques » (cf. partie « protection des consommateurs/investisseurs »).

**Centrale de référencement** : Nos membres peuvent retrouver sur notre site internet les coordonnées des marques proposant des logiciels, documentations, ou autres services utiles, pour lesquels des conditions particulières ont été négociées.

**Mutation des cabinets** : notre responsable juridique tient à jour la liste déclarée des membres souhaitant céder tout ou partie de leur clientèle ou entreprise et la liste des acheteurs potentiels.

## Services externalisés

**Formation** : Une offre complémentaire de formations externes a été bâtie. La totalité de l'offre est regroupée dans notre catalogue (mis à jour 1 fois par an) disponible sur notre site ou sur le portail de formation [www.formation-anacofi.com](http://www.formation-anacofi.com)

**Liste d'avocats et sociétés de compliance** : nos juristes tiennent à jour une liste de professionnels du droit, et de sociétés d'aide au respect des obligations « métiers » capables d'assister nos membres.

**Assurances** : plusieurs contrats ont été négociés pour nos membres allant de l'assurance responsabilité civile professionnelle à celle des locaux ou encore à l'assistance juridique.

## Études & production des commissions

A côté des commissions de pilotages des sections « Conseil en Gestion de Patrimoine » et « Conseil en Finance et Développement d'Entreprises », dont le rôle est essentiellement la gestion au quotidien de ces sections et qui sont très imbriquées dans le Conseil d'Administration Confédéral, nous avons 2 sortes de commissions :

- Les Commissions régulières ;
- Les Commissions temporaires.

Les premières produisent des analyses et en valident, ou servent à tenir informés et à faire échanger, tous ceux qui agissent dans un univers général, en agissant sur un aspect spécifique de cet univers.

On peut ici citer par exemple, les commissions : formation, entreprises et numérique, Juridique ou affaires publiques.

La **Commission formation** permet de piloter les 4 centres de formation dont nous sommes dotés, de définir et produire les modules nécessaires à nos membres, de valider ou d'identifier les formations externes qui apparaîtront sur notre portail de formation.

La **commission entreprise et technologie** permet à la fois de réfléchir aux aspects techniques des prestations que proposent nos membres en matière de conseil touchant aux Dirigeants et aux Entreprises, mais également au positionnement politique et juridique de l'ANACOFI en ce qui concerne les évolutions de réglementation nécessaires. Cette commission a également pour mission d'analyser l'évolution des entreprises membres. Enfin, depuis 2016, une sous-commission technologie a été créée, qui étudie les évolutions technologiques qui concernent nos membres et leur intégration.

La **commission juridique** se réunit peu, du fait de la création d'un réel service juridique, mais représente l'ensemble des équipes salariées et des élus qui interagissent avec eux au quotidien, auxquels s'ajoutent des personnalités extérieures qui sont, elles aussi, des interlocuteurs réguliers de l'équipe juridique. Elle sert à échanger et au besoin à produire des avis, qui seront ou non validés et externalisés en cas d'accord du Conseil d'Administration.

La **commission affaire publique** regroupe toutes les parties prenantes de notre communication et de notre action politique ou de relai d'opinion.

La **commission Ecoles et Universités** à laquelle peuvent être adjoint les centres de formation continue partenaires nous permet de mieux réfléchir notre offre et de disposer de personnalités ou structures académiques pouvant collaborer sur tous travaux.

Les secondes sont dédiées à la production d'une étude ou à la Surveillance d'un Marché :

Il en avait découlé en 2014 le premier Guide de Bonnes Pratiques relatif au « **Girardin Industriel** ».

En 2016, ce sont des travaux et analyses sur le marché de la « **location meublée** », gérée par un tiers » qui ont été rendus publiques et suivis d'un Guide de Bonnes Pratiques.

Ce Guide a été reconnu comme une référence par nombre d'associations d'investisseurs et de consommateurs.

En 2018, une autre (**Commission Tech**) a produit la première version de ce qui est aujourd'hui notre observatoire des outils numériques et technologies de nos métiers.

A nos commissions et productions internes, s'ajoutent des collaborations ou soutiens que nous apportons à des travaux d'entités ou acteurs du marché.

Entre 2023, nous avons apporté notre concours à une dizaine d'études ou de travaux notables, de nature et d'ambitions variables.

Parmi ces actions, certaines sont particulièrement remarquables.

Au niveau international, c'est essentiellement dans le cadre ou pour le compte de la FECIF (notre fédération européenne -Cf. chapitre dédié<sup>¶</sup>) que nous avons œuvré.

Les travaux de Paris Europlace nous ont également occupé sur l'épargne ou l'investissement longs et la Retail Investment Strategy.

Par ailleurs, nous sommes la seule organisation de courtiers/conseils, associée au **projet national d'éducation financière** et budgétaire de la population et de fait, partenaires et partie prenante du site **Mesquestionsdargent.fr**, lancé par la Banque de France dans le cadre de ce grand projet national.



# ANACOFI SERVICES

Notre SASU est une société commerciale, propriété de l'Anacofi, permettant de gérer tous les évènements ou services pouvant relever d'une activité commerciale, au service de nos membres.

## Offre de formations

En complément de l'offre de formation des Associations à but non lucratif ANACOFI, concentrées sur des thèmes spécifiquement liés au métier que chacune représente ou directement connexes (réservée aux membres), complétée par l'offre diplômante validée par l'ANACOFI, les formations proposées par notre SASU se veulent plus ouvertes. Cette structure nous permet également marginalement de proposer à des non-membres les formations du catalogue des associations, en assumant alors de payer toutes les charges et tous les impôts liés à une activité commerciale.

## Centrale de référencement

Référencement outils métier : la Centrale de Référencement est exclusivement dédiée à la présentation d'outils (presse, formation, logiciels...) à l'usage de nos membres à l'exclusion expresse des produits ou solutions de placements et d'investissements. Ces outils métiers sont référencés avec certains avantages ou prix négociés et mis à la disposition de nos adhérents.

Plus de renseignements sur notre site ([www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)) dans votre espace si vous êtes adhérent ou en envoyant un mail à [c.olio@anacofi.asso.fr](mailto:c.olio@anacofi.asso.fr)

**Adresse unique :** 92 rue d'Amsterdam, 75009 PARIS

# NOS MOYENS

L'ANACOFI disposait en 2024 d'un budget annuel de plus de 5 millions d'euros, de 45 salariés et de plus de 70 administrateurs, conseillers ou animateurs régionaux. Elle utilisait les services d'entreprises externes sous-traitantes dans des domaines comme, entre autres, l'informatique, la communication, les relations publiques ou le recrutement.

## Moyens humains 2025

### PERSONNELS SALARIÉS INTERNES

#### Valéria FAURE-MUNTIAN – Déléguée Générale

##### Service relations adhérents

Doriane CRETET	Responsable Relation Adhérents	Emilie HEITZ	Ajointe Relation Adhérents
Wassa KANOUTE	Assistante Service Relations Adhérents	Yovane POONMANY	Assistante Service Relations Adhérents
Priscilla DURAND	Assistante Service Relations Adhérents	Kamal KAUR	Assistante Service Relations Adhérents
Saad BAKI	Assistant Service Relations Adhérents		

##### Service formations

Julie BRUN-ROPERT	Responsable Formations	Maud GUILLERMIN	Ajoute Service Formation
Sandrina GOPALAKRISNA	Assistante Service Formation	Jenifer DETHELOT	Assistante Service Formation

##### Service contrôles

Ophélie BEAUVOIS	Contrôleur Général	Axelle DJIMASDE	Contrôleur
Inès AIOUO	Contrôleur	Aminata DIOUF	Contrôleur
Céline BERGERON	Contrôleur	Kaoutar BOUNAR	Contrôleur
Mireille TCHENJIO	Contrôleur	Ladé BREGUI	Contrôleur
Glaive TONDA	Contrôleur	Corentin MUEL	Assistant Service Contrôle
Pierre- Evans ASSOHOUN	Contrôleur	Orlane LOËB	Contrôleur
Orell DHOSSOU	Contrôleur	Mitchely KOUMBA	Contrôleur

##### Service juridique

Déborah PEROU	Responsable Juridique	Audray NJITCHAOUA	Ajoute service juridique
Emilio PEREZ	Juriste / DPO	Jean Armand BIYOGO	Juriste

##### Service Partenariats / Evènements

Carine LIONNET	Chargée de partenariats et évènements	Cécile OLIO	Chargée de communication et évènements
----------------	---------------------------------------	-------------	--

##### Service administratif & comptable

Sonia LAVIGNE	Assistante administrative & Comptable	Juliad MOUANGA	Assistante administrative & Comptable
Yasmine LOPES	Assistante administrative & Comptable	Chrystèle AGUILAR	Responsable RH et moyens

##### Service vérification

Émilie SEAUX	Vérificatrice	Laury DUVERCEAU	Vérificatrice
Welly MPACKO	Vérificatrice		

##### Autres

Marie LALANDE	Secrétariat Présidence	Audrey CABRERO	Chargée de Marketing
---------------	------------------------	----------------	----------------------

### ADMINISTRATEURS CONFÉDÉRAUX – ANACOFI Proprement dite

#### Bureau

David CHARLET <i>(Président)</i>	CC&A Finance Patrimoine Formation	Guy COHEN <i>(Vice-Président ANACOFI)</i>	Ingénierie Sociale Consultants
Hervé MOREAU <i>(Secrétaire)</i>	9 PATRIMOINE / Sud	David GANDAR <i>(Trésorier)</i>	GT PATRIMOINE / Est

#### Administrateurs

Nebojsa SRECKOVIC <i>(Président ANACOFI CIF)</i>	Rhétorès	Florent GUIGUE <i>(Président Section CFE)</i>	EMERGEANCES
Patrick GALTIER	Audit Patrimoine Concept	Hervé TORTOSA	Osiris Finances
Georges NEMES	Patrimofi ( <i>IDF + Sud-Ouest</i> )	Nelson CASTANEDA	9 PATRIMOINE
Gianni ROMEO	Primonial	Smith CIGARE	BCH ASSURANCES
Joselyne STUDER	EFPA France	Philippe LOIZELET	ANCDGP
Laurent SERRE	GROUPEMENT ALLIANCE COURTAGE	Guy-Michel HARABAGIU	H CONSEIL PATRIMOINE FINANCE
Wolfgang BEYER	BEYER GROUPE / Grand Est	Eric BERNARD	VALORIS EXPERT
Pascal LABIGNE <i>(Président ANACOFI Courtage)</i>	Courtier IOBSP	Yann GAGNIER <i>(Président ANACOFI IMMO)</i>	Novimpact
Jean-Philippe MANGO	EVOLIA		

#### Invités

Valéria FAURE-MUNTIAN	Déléguée Générale ANACOFI	Vincent Lapadu Hargues	
Andréa GENOU	AJF GESTION PRIVE	Ludovic LACOMBE	ALIAS
Pierre MASSARDIER		Olivier RENARD	Courtier en Assurance

ADMINISTRATEURS ANACOFI CIF			
Bureau			
Nebojsa SRECKOVIC <i>(Président)</i>	Conseil en Gestion de Patrimoine	Patrick GALTIER <i>(Vice-Président)</i>	Conseil en Gestion de Patrimoine
Hervé MOREAU <i>(Secrétaire)</i>	Conseil en Gestion de Patrimoine	David GANDAR <i>(Trésorier)</i>	Conseil en Gestion de Patrimoine et Finance d'entreprise
Administrateurs			
David CHARLET	CC&A Finance Patrimoine Formation	Nelson Castaneda	9 PATRIMOINE
Guy COHEN	Ingénierie Sociale Consultants	Aymerick PENICAUT	ASHLER & MANSON
Eric BERNARD	Conseil en Gestion de Patrimoine	Gianni ROMEO	Conseil en Gestion de Patrimoine
Pierre MASSARDIER		Guy-Michel HARABAGIU	Conseil en Gestion de Patrimoine
Georges NEMES	Patrimofi ( <i>IDF + Sud-Ouest</i> )	Jean-Philippe MANGO	Conseil en Gestion de Patrimoine
Laurent SERRE	GROUPEMENT ALLIANCE COURTADE	Smith CIGARE	BCH ASSURANCES
		Hervé TORTOSA	Osiris Finances
Invités			
Valéria FAURE-MUNTIAN	Déléguée Générale ANACOFI	Joselyne STUDER	EFPA France
Ludovic LACOMBE	ALIAS	Andréa GENOU	AJF GESTION PRIVE
Florent GUIGUE	EMERGEANCES	Blandine CHAGHAL	Albéa Patrimoine
Administrateurs ANACOFI COURTADE			
Bureau			
Pascal LABIGNE <i>(Président)</i>	Courtier IOBSP	Philippe DE MUZON <i>(Trésorier)</i>	Courtier IOBSP
Olivier RENARD <i>(Vice-Président ASSU)</i>	Courtier en Assurances	Aymerick PENICAUT <i>(Vice-Président IOBSP)</i>	ASHLER & MANSON
Thierry LEMAIRE <i>(Secrétaire)</i>	Good-immo.fr		
Administrateurs			
David CHARLET	Président d'honneur ANACOFI	Wolfgang BEYER	Conseil en Gestion de Patrimoine
Guy COHEN	Ingenierie Sociale Consultants	Serge HARROCH	Courtier IOBSP
Philippe LOIZELET <i>(ANCDGP)</i>	Conseil en Gestion de Patrimoine / Courtier en Assurances RCP	Nelson CASTANEDA	Conseil en Gestion de Patrimoine
Georges NEMES	Patrimofi ( <i>IDF + Sud-ouest</i> )	Blandine CHAGHAL	Albéa Patrimoine
Jérôme TOUGARD	Conseil en Gestion de Patrimoine	Manuel FERREIRA	
Patrick GALTIER	Conseil en Gestion de Patrimoine	François SCHWOB	Conseil en Financements & Patrimoine
Gianni ROMEO	Conseil en Gestion de Patrimoine	Christel BOGARD	Finzle groupe
Jean-Baptiste LACOSTE			
Invités			
Valéria FAURE-MUNTIAN	Déléguée Générale ANACOFI	Vincent Lapadu Hargues	
Administrateurs ANACOFI IMMO			
Bureau			
Yann GAGNIER <i>(Président)</i>	Novimpact	Céline MAHINC <i>(Vice-Présidente)</i>	Conseil en Gestion de Patrimoine
David GANDAR <i>(Trésorier)</i>	Conseil en Gestion de Patrimoine et Finance d'entreprise	Jean-Yves GATE <i>(Secrétaire)</i>	Conseil en Gestion de Patrimoine
Administrateur			
Guy-Michel HARABAGIU	Conseil en Gestion de Patrimoine	Renaud CORMIER	Conseil Financier et Immobilier
Christelle BOGARD	Finzle groupe	Sophie SOSAMRITH	Plateforme IMMO
Sébastien BAREAU	Conseil en Gestion de Patrimoine		
Invités			
Valéria FAURE-MUNTIAN	Déléguée Générale ANACOFI	François MOERLEN	Locagestion
Edouard FOURNIAU	Consultim Groupe		
Administrateurs SYNDICAT			
Bureau			
Guy COHEN <i>(Président)</i>	CFE: Ingénierie Sociale	Bernard COHEN HADAD <i>(Vice-Président)</i>	Courtier en assurances
Gianni ROMÉO <i>(Trésorier)</i>	Primomial	Sébastien BAREAU	Conseil en Gestion de Patrimoine
Administrateurs			
Bruno NARCHAL	Groupe Crystal	Olivier RENARD	Courtier en Assurances
David CHARLET	Conseil en Gestion de Patrimoine	Isabelle BARREYRES STIEGLER	Conseil en Gestion de Patrimoine

## Site internet et relais média

Notre site [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr), est l'outil central de notre communication et de l'information relayée vers les membres, les autres professionnels et les épargnants. Retravaillé au cours de l'année 2022/2023 pour une meilleure fluidité, nos 5 sites métiers ont été regroupés sur un seul et même site en 2024. Plus moderne, plus clair, celui-ci a pour but de répondre le plus efficacement possible à nos adhérents mais aussi aux consommateurs



### Le portail de formation [www.formation-anacofi.com](http://www.formation-anacofi.com)

Le Portail Formation permet de suivre le quota d'heures de formation réalisé dans l'année, y compris les heures obligatoires, pour soi-même ou son équipe.

Il donne accès à l'ensemble des formations proposées par l'ANACOFI (Tour de France, e-learning), à des MOOC gratuits, ainsi qu'aux formations dispensées par les écoles et universités partenaires.

### Le portail conformité

Depuis 2024, le Portail Conformité est intégré à l'espace adhérent.

Gratuit, il regroupe les éléments du **livret réglementaire adhérent**, mis à jour en continu, ainsi qu'une **base de documents types remplissables**.

A screenshot of the ANACOFI website's sidebar menu. It includes 'Formations à régler', 'Renouvellement 2025', 'Annuelles', 'Commissions', 'Portail Conformité' (which is expanded to show 'Modèles de documents', 'Réglementaire simplifié &amp; Lien avec l'adhérent à l'ANACOFI', 'Notes juridiques', 'Notre organisation', and 'Outils externes'), 'Modèles de documents', 'CIF', and 'IAS'. The 'Modèles de documents' section shows links to 'Modèle DFR (M44/janvier 2024)', 'Modèle CIF (M44/janvier 2024)', 'Modèle IAS (M44/janvier 2024)', 'Modèle Réglementation et transmission d'ordres (M44/août 2024)', 'Modèle fusion Lettre de mission et Convention ITIC (M44/août 2024)', 'Rapport d'indépendance (M44/août 2024)', and 'Modèle et carte de décharge pour compte de CH'.

## Un budget

BUDGETS ARRONDIS		
Année	Prévisionnel	Réalisé
2015 <b>ASSO</b>	1 800 à 1 900 000 €	2 037 000 €
<b>SASU</b>	990 000 €	1 011 000 €
2016 <b>ASSO</b>	2 000 à 2 100 000 €	2 228 000 €
2021 <b>ASSO</b>	3 035 558 €	3 842 760 €
<b>SASU</b>	950 000 €	766 014 €
2022 <b>ASSO</b>	3 473 400 €	3 540 522 €
<b>SASU</b>	1 230 000 € TTC	1 304 938 €
2023 <b>ASSO</b>	3 868 500 €	3 817 397 €
<b>SASU</b>	1 380 000 € TTC	1 722 973 € TTC
2024 <b>ASSO</b>	<b>4 057 290 €</b>	<b>4 137 468 €</b>
<b>SASU</b>	<b>1 656 000 € TTC</b>	<b>1 522 411 € TTC</b>

### SOLDES arrondis des COMPTES FIN 2023 puis 2024

Association	Soldes 2023	Soldes 2024
<b>ANACOFI</b>	1 063 381 €	929 204 €
<b>ANACOFI CIF</b>	964 012 €	777 010 €
<b>ANACOFI COURTAGE</b>	231 736 €	316 266 €
<b>ANACOFI IMMO</b>	372 624 €	372 724 €
<b>ANACOFI SYNDICAT</b>	22 763 €	29 229 €
<b>ANACOFI SERVICES</b>	93 366 €	29 141 €

### Cotisations 2024

#### Cotisations association confédérale :

- 300 € pour les entreprises de moins de 20 personnes ou les groupes de moins de 5 entreprises.
- 1200 € pour les entreprises de 20 à 50 dirigeants actifs et salariés ou pour les groupes de 5 à 20 entreprises.
- 3300 € pour les entreprises de plus de 50 dirigeants actifs et salariés et pour les groupes de plus de 20 entreprises.

#### Cotisations pour les CIF :

130 €/an et par CIF personne physique directement inscrite ou exerçant l'activité en tant que membre, employé, ... d'un CIF personne morale.

#### Cotisations pour chacune des associations dédiées :

- 30 € pour les entreprises ou groupes de moins de 5 entreprises ou 20 dirigeants et salariés
- 110 € pour les entreprises de 5 à 20 entreprises ou 20 à 50 dirigeants actifs et salariés
- 300 € pour les entreprises au-delà.

### Formations

280 €/an de frais de formation « obligatoire » au sein de l'ANACOFI-CIF qui peuvent être pris en charge par les organismes répartiteurs des taxes de formation (OPCA). Cette formation dite Module 1 « veille réglementaire statutaire », d'une durée d'une journée est obligatoire chaque année.

#### De manière dérogatoire pour les réseaux :

- S'ils organisent la formation pour un groupe constitué et prennent en charge certains frais, la facturation est ramenée à 215 €
- 100 à 160 €/jour de formation pour les autres modules proposés mais non obligatoires.

### Services

**Services pour nos membres :** Tarifs permettant d'accéder à la totalité de l'offre à des coûts réduits.

**Services vendus à l'extérieur :** Tarifs pleins sur une offre limitée.

Pour plus d'information : se reporter au document de synthèse de l'offre de la SASU.

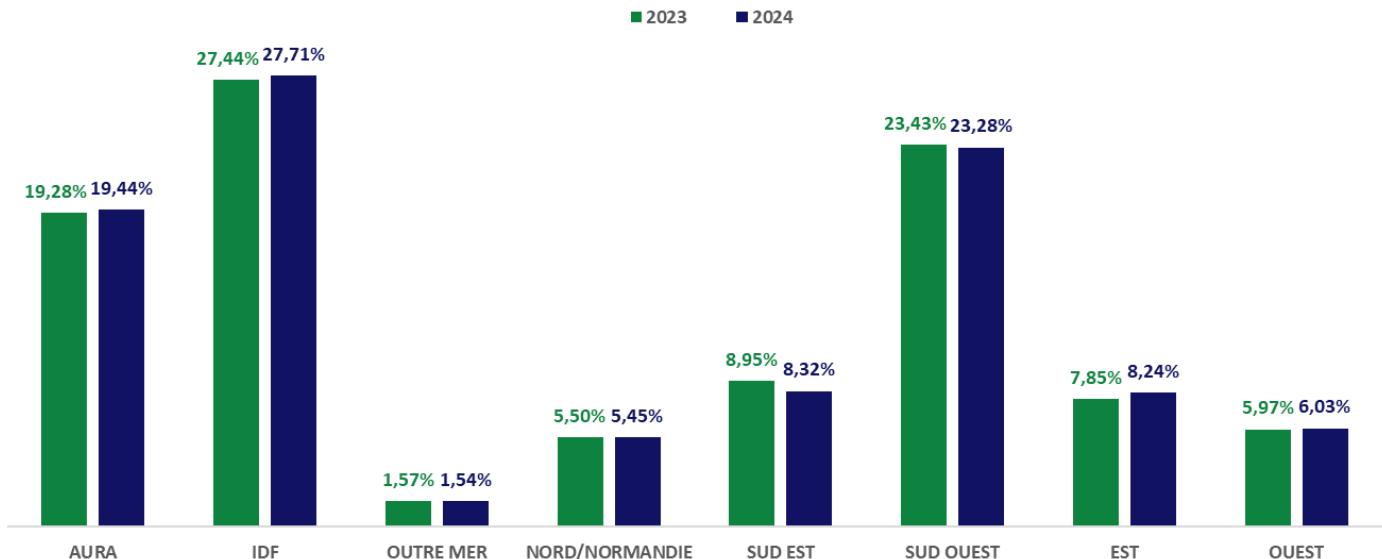
## Nos régions

### ACTIONS LOCALES

2021 et 2022 auront été des exercices de reprise notamment notre Tour de France.

En 2023 nous avons tâché de refaire fonctionner normalement notre Tour de France et l'animation locale.

Ce sont plus de 40 représentants de région qui accompagnent l'ANACOFI.



### PAROLE AUX REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX

#### Les animateurs région Nord

- ROUEN : Nebojsa SRECKOVIC et Michel LELEUX
- CAEN : Flavien HUREL
- NORD : Thierry LEMAIRE, Hervé PHILIPPE, Florent GUIQUE et Marco SCACCHIA

#### Les animateurs région Est

- STRASBOURG : Hervé TORTOSA et Wolfgang BEYER
- DIJON : Julien LACOUR
- DOUBS : Claudine BILLOT
- NANCY-METZ : David GANDAR

#### Les animateurs région Ouest

- RENNES : Éric BENARD et Ludovic LACOMBE
- VANNES : Cyril FRANCO
- BREST : Jean-François BOOF
- ANGERS : Benoît PILET
- NANTES : Christophe RIVIERE et Edouard FOURNIAU
- ORLEANS : Olivier JONDEAU et Lionel EMINIC



Animateur Grand Est

#### Hervé TORTOSA

J'ai souhaité m'investir dans cette fonction pour représenter mes confrères au plus près de leurs réalités locales. Mon rôle est de faire le lien entre les adhérents de ma région et notre organisation nationale, en relayant non seulement nos obligations professionnelles mais aussi les enjeux, les besoins et aussi la vraie vie du terrain.

Convaincu que l'union fait la force, je veux contribuer activement à la dynamique de notre métier et renforcer notre cohésion, que ce soit à travers des échanges réguliers, des événements régionaux ou par des moments de formation et de partage. En tant que délégué, je m'efforce aussi d'accompagner les adhérents dans leur parcours, et de participer à la reconnaissance de notre profession auprès des institutions, des partenaires et du grand public pour que l'ANACOFI reste un levier précieux pour notre profession.

## Les animateurs région AURA

- LYON : Jean-Philippe MANGO et Andréa GENOU
- HAUTE-LOIRE : Céline MAHINC
- ANNECY : Guy-Michel HARABAGIU
- GRENOBLE : Benjamin CLAVEL

## Les animateurs région Sud-Ouest

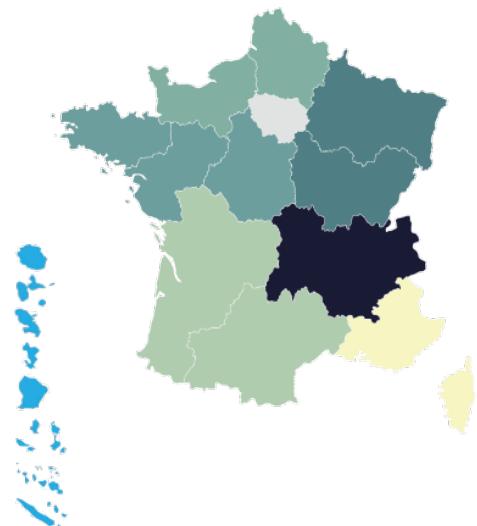
- BAYONNE-PAYS BASQUE : Laurent SOUPLET et Francis GARAY
- BORDEAUX : Laurent MEYER et Philippe PENICAUT
- TOULOUSE : Isabelle BAILLOT-WAGNON et Patrick PECH
- MONTPELLIER : François KIEFFER-SCHWOB

## Les animateurs région Sud-Est

- PACA : Patrick GALTIER
- MARSEILLE : Philippe CAMOIN, Philippe SALMONA et Sophie BLEYNAT

## Les animateurs région Outre-Mer

- NOUVELLE CALÉDONIE : Jeannine HONIEZNA
- RÉUNION : Pierre Louis PUJOS
- MARTINIQUE : Juliana LAMOTTE
- GUADELOUPE : Smith CIGARE



## Analyses Statistiques été 2025 sur 2024

L'observatoire statistique de l'ANACOFI a plus de 15 ans.

Depuis 2022 les statistiques ont été produites au moyen d'un nouvel outil et d'un CRM repensé pour répondre aux souhaits de l'ACPR. De ce fait, nous pouvons produire plus d'analyses mais certaines ne seront plus possibles. Nous avons de ce fait essayé de retraiter certaines informations du passé, afin de les rendre comparables avec les nouveaux formats.

	Chiffre d'affaires (arrondis)										
	Moyenne		Médiane		Activité						
	ANACOFI	+ réseau	ANACOFI	+ réseau	Honoraires	Assurance	Immobilier	Finance	Banque	CFE	CGP/Divers
2015	503 K€		126 K€		18,60%	40%	23%	26%	8%		3%
2020	558 K€		125 K€		18,40%	43%	18%	23%	8%	2,50%	5,50%
2022	351 K€*		100 K€*		17,90%	50%	15%	21%	5,50%	2,50%	6,00%
2024	502 K€	120 K€	120 K€	45K€	14,00%**	60%	9%	15%	7,10%	8,40%	

L'arrivée de nouveaux types de membres nous a amené à essayer de différencier les résultats obtenus pour les membres ANACOFI et leurs filiales ou réseaux. Les écarts sont assez sensibles. Pour les données 2022 (\*), la non différenciation, alors que les réseaux entraient du fait de la réforme du courtage, a rendu les chiffres peu exploitables

En 2024, il apparaît que moyennes et médianes des mandataires et membres de réseaux sont logiquement inférieures aux chiffres réalisés par leurs mandants et les cabinets indépendants, ou "autonomes". Pour le dire encore plus clairement, la médiane des cabinets autonomes, ou têtes de réseaux est égale à la moyenne de chiffre d'affaires des membres de réseaux.

Alors qu'en 2022 nous nous étonnions de la faiblesse de la part bancaire, les chiffres semblent maintenant assez cohérents. Entre la crise de l'immobilier, la volumétrie de nos membres IAS ou IOBSP et la stabilité de la part des activités ne relevant pas d'un statut réglementé, hors croissance conjoncturelle particulière d'une activité, que nous visualisons bien pour 2024 avec l'assurance, nous semblons revenir vers ce que furent les bornes des tunnels de CA que nous connaissions.

La fraction du revenu de nos entreprises en honoraires indiquée pour 2024 (\*\*) semble s'effondrer. En réalité, elle aurait plutôt tendance à progresser chez les cabinets "autonomes", pour lesquels elle atteint 19,1% du CA mais les 10,2% du CA des membres

de réseaux, amènent à une moyenne assez faible. Quoi qu'il en soit, le modèle fondé sur les commissions et rétrocessions reste dominant malgré une augmentation du nombre des cabinets autonomes qui se déclarent "indépendants".

Tarif Honoraire 2020 à 2024 hors forfaits et HT	
Moyenne 2020	220 €
Moyenne 2021	148 €
Moyenne 2022	225 €
Moyenne 2024	191 €

Même si le tarif horaire ne dit rien du prix final facturé, puisque le forfait est souvent la règle, depuis que nous suivons cette donnée, nous constatons une absence de stabilité d'une année sur l'autre. Il apparaît que 2024 aura amené nos membres à compresser leurs prix, bien qu'ils restent dans les fourchettes des professions du conseil juridique.

Années	Age Moyen ANACOFI	Femmes Dirigeantes	ENTREPRISES Formes 2020		ENTREPRISES Formes 2024	
			SARL / EURL	53 %	SARL / EURL	44 %
2011	45 ans	14 %	SARL / EURL	53 %	SARL / EURL	44 %
2012	47 ans	15 %	SA (U/S)	33 %	SA (U/S)	40 %
2013/2014	48 ans	15 %	INDE / TNS	14 %	INDE / TNS	15 %
2015	47 ans	15 %	Autre	0 %	Autre	1 %
2016	49 ans	15 %				
2017/2018	49 ans	17 %				
...	...	...				
2020	48 ans	18 %	Age Dirigeants Conf & Réseaux 2022		45 ans	
2022	50 ans	17 %	Femmes Dirigeants Conf & Réseaux		35 %	
2023	49 ans	19 %				
2024	49 ans	21 %				

L'arrivée de nouveaux membres a provoqué un rajeunissement de l'âge moyen des dirigeants. Ce phénomène est renforcé par l'arrêt marqué de nombreux dirigeants âgés. Les entrants sont bien toujours majoritairement des quadras et l'âge le plus fréquent pour un dirigeant est 53 ans.

Dans les réseaux rattachés à nos membres, on retrouve une population de dirigeants plus jeunes.

La féminisation progresse lentement mais sur 15 ans, elle est sensible. Elle est en ligne avec le niveau moyen ORIAS, mais supérieure dans les réseaux.

Après un déversement massif de membres de groupements et réseaux en 2022 qui avait perturbé le tableau des formes d'entreprises, 2023 puis 2024, après l'entrée dans les associations de toutes les entreprises, laissent apparaître des formes plus en rapport avec la tendance organisationnelle que nous constatons. Les SA et SAS sont le fait marquant de notre étude, d'autant qu'elles se retrouvent y compris chez des membres de petite taille.

### A quoi ressemble le cabinet type ?

En 2010, nos membres moins nombreux étaient de plus grande taille. Avec 4 personnes par cabinet et 2 entreprises en moyenne par adhérent. Si le Chiffre d'Affaires moyen était inférieur d'un peu moins de 10%, la médiane était supérieure de 40%.

En 2024 le cabinet type est de 2 sortes :

Soit, il s'agit d'un cabinet indépendant, pluri actifs (très majoritairement IAS mais le plus souvent aussi CIF et IOBSP et moins souvent Agent Immobilier), qui sera probablement d'un effectif comparable à celui de 2010 avec au moins 1 apporteur/mandataire ou co-courtier. Son chiffre d'affaires se situera entre la médiane et la moyenne soit entre 200 et 400K€.

Soit, il s'agit d'un cabinet membre de réseau ou groupement, avec le plus souvent 2 agréments, 1 ou 2 personnes dans le cabinet et un chiffre d'affaires compris entre 60 et 200K€.

# NOS MEMBRES SECTION CONFEDERALE EN 2024

L'ANACOFI est une association par Sections dont l'une est dite Section Confédérale. Elle ne regroupe que des associations ou syndicats spécialisés dans une activité relevant de celles que nous représentons. La particularité de nos accords est que chaque syndicat ou association conserve sa pleine autonomie s'il le souhaite, ne profitant alors que de services et de moyens communs.



Association Nationale des Conseils Diplômés en Gestion de Patrimoine : Créée sur l'initiative de diplômés en

Gestion du Patrimoine, avec l'objectif de réunir la majorité des diplômés au sein d'une association puissante et représentative, aussi bien des salariés que des indépendants, capable de faire reconnaître et de promouvoir la spécificité de notre métier et les compétences qu'il implique, tant auprès des employeurs pour les salariés des banques, compagnies d'assurance, sociétés de bourse ..., que de la clientèle des salariés et des indépendants et qu'envers les Pouvoirs Publics.



Finance Innovation, créé par l'Etat et sous l'impulsion de la Place financière de Paris en 2007, est un Pôle de compétitivité mondial, d'intérêt général, tiers de confiance pour ses membres et son écosystème. Il est dédié à l'accompagnement et à la croissance des projets innovants pour la compétitivité de l'industrie financière française et la création d'emplois.



EFPA France est une association de promotion et de certification dans le domaine de la gestion de patrimoine en France.

## Les associations et syndicats créés par l'ANACOFI pour représenter ses membres dans les différents domaines légaux de leur activité.



à-vis de l'AMF.

Créée en 2006 pour assurer la représentation des Conseils en Investissements Financiers, délivrer leurs agréments, les former et les contrôler, conformément aux engagements pris vis-



Créée en 2014, elle a repris l'ONIIP et assure la représentation de nos membres porteurs de Carte Immobilière/Loi Hoguet.



Les membres des ANACOFI-ASSURANCES et ANACOFI-IOBSP ont voté en AG, la création de l'ANACOFI COURTAGE qui regroupe les deux métiers du courtage, pour être encore plus représentatif devant notre organe de contrôle l'ACPR.



Ce syndicat a pour objet principal : la représentation collective et la défense des droits et intérêts des conseillers ou intermédiaires financiers et patrimoniaux au sens large, dont les entreprises sont membres de l'ANACOFI ou de l'une des associations professionnelles spécialisées qui lui sont rattachées et ce, en matière sociale et pour tous sujets se rapportant aux Conventions Collectives.

Il a également pour objet : de permettre à ces professionnels de trouver une structure de regroupement, d'accueil, d'information, de réflexion et rechercher les solutions qui leur seraient nécessaires en vue de la poursuite de leur exercice professionnel.

Il mène, d'une façon générale toutes les actions dans l'intérêt du syndicat et de ses membres

## L'ANACOFI est elle-même membre ou adhérente, en autre de :



Le ECN est un Think Tank qui regroupe la majorité des grands acteurs du Financement Participatif Européens, qu'il s'agisse de plateformes, d'acteurs les accompagnant ou d'organisations professionnelles.



IEIF est un centre d'études, de recherche et de prospective indépendant spécialisé en immobilier. Son objectif est de soutenir les acteurs de l'immobilier et de l'investissement dans leur activité et leur réflexion stratégique, en leur proposant des études, notes d'analyses, synthèses et clubs de réflexion.



Cet organisme d'intérêt général a pour objet de regrouper, directement ou indirectement, toutes les personnes physiques ou morales concernées par l'exercice d'une profession financière, afin de mettre en valeur leurs activités et de contribuer à leur formation.



Finance Innovation, créé par l'Etat et sous l'impulsion de la Place financière de Paris en 2007, est un Pôle de compétitivité mondial, d'intérêt général, tiers de confiance pour ses membres et son écosystème. Il est dédié à l'accompagnement et à la croissance des projets innovants pour la compétitivité de l'industrie financière française et la création d'emplois.



Créée en juin 1999, la FECIF représente les Conseils et Intermédiaires Financiers au niveau Européens. Elle représente plus de 450 000 professionnels, établis dans 27 pays.



La CIFA est une organisation non Gouvernementale sans but lucratif disposant d'un statut d'organisation Consultative auprès du Conseil Economique et Social



Paris EUROPLACE est l'organisation en charge de promouvoir et développer la Place financière de Paris. Interface privilégiée auprès des pouvoirs publics et des instances européennes, avec lesquels elle entretient un dialogue régulier et constructif, Paris EUROPLACE est force de propositions et organe de mobilisation au service des intérêts collectifs de la Place.



La CPME (ex-CGPME), Confédération des Petites et Moyennes Entreprises, est une organisation patronale interprofessionnelle, privée et indépendante, dont la représentativité est officiellement reconnue.



Il récompense les PME/PMI qui concilient performance économique et engagement responsable. Il s'adresse aux entreprises indépendantes qui mettent en place des actions innovantes en faveur de l'emploi, la formation professionnelle, l'égalité des chances et du développement durable.

# ACTIONS PHILANTHROPIQUES



La France compte aujourd’hui plus de 800 000 personnes vulnérables sous mesures de protection judiciaire, dont 400 000 sont exercées par des aidants-tuteurs familiaux. Tout citoyen peut, un jour, être en charge de la protection juridique d’un proche vulnérable et ainsi être désigné comme son tuteur, curateur...

**France TUTELLE** accompagne les aidants-tuteurs familiaux tout au long de la mesure de protection judiciaire en les informant, les conseillant et en mettant à leur disposition toutes les ressources nécessaires pour mener à bien leur mission. France TUTELLE aide également les familles qui s’interrogent ou souhaitent mettre en place des dispositifs juridiques permettant d’anticiper leur propre vulnérabilité ou celle d’un proche afin d’organiser une protection juridique sur mesure.

Être aidant-tuteur familial ne s’improvise pas et de nombreuses responsabilités et obligations incombent aux familles. Les soutenir, les accompagner, les représenter et les défendre sont les missions de France TUTELLE, Association Nationale à but non lucratif reconnue d’intérêt général.

## Fondation de France

Depuis 1969, la Fondation de France soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l’évolution rapide de la société. Elle agit principalement dans trois domaines : l’aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, formation) et l’environnement. Elle favorise également le développement de la philanthropie. Elle aide les donateurs à choisir les meilleurs projets, conseille les fondateurs sur leur champ d’intervention, leur stratégie et sur le cadre juridique et fiscal le plus approprié. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

Contact : [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)



L’Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (ICM) est un centre de recherche de dimension internationale, sans équivalent dans le monde, innovant dans sa conception comme dans son organisation.

En réunissant en un même lieu malade, médecins et chercheurs, l’objectif est de permettre la mise au point rapide de traitements pour les lésions du système nerveux afin de les appliquer aux patients dans les meilleurs délais. Venus de tous les horizons et de tous les pays, les meilleurs scientifiques y développent les recherches les plus à la pointe dans ce domaine. Pour permettre aux chercheurs d’avancer dans leurs travaux et donner un réel espoir aux patients, il faut que nous nous impliquions tous : pouvoirs publics, entreprises privées, particuliers. Tous, sans exception, parce que ce combat concerne chacun de nous.

## L’OUVRE

### fonds de dotation

Musée universel depuis 1793, le musée du Louvre a pour mission de faire connaître au plus grand nombre les plus beaux témoignages de l’art à travers les siècles et les civilisations. La générosité des donateurs est essentielle pour permettre au Louvre de mener à bien ses grandes missions d’intérêt général :

- Préserver et enrichir les collections nationales dont le musée est dépositaire ;
- Être un lieu de transmission des savoirs et d’accès pour tous à la culture ;
- Valoriser le patrimoine architectural du palais du Louvre, du jardin des Tuileries et de l’atelier d’Eugène Delacroix.

Le musée du Louvre a créé en 2009 un Fonds de dotation, outil privilégié du musée pour recevoir legs et donations. Cette initiative pionnière permet aux donateurs et testateurs d’accompagner le musée du Louvre sur le long terme. Le Fonds de dotation du Louvre est une structure, permettant de créer des Fonds dédiés portant le nom des mécènes. Il offre aussi toute une série d’avantages fiscaux et peut recevoir des legs nets de frais.

## institut imagine

GUÉRIR LES MALADIES GÉNÉTIQUES

La Fondation Imagine, dédiée aux maladies génétiques, a été créée en 2007 par le Pr Claude Griscelli, président-fondateur. En 2014, l’Institut Imagine a ouvert ses portes.

Inspiré par les patients et conçu au plus proche d’eux, ce pôle de recherche, de soins et d’enseignement, associe étroitement la recherche fondamentale, la recherche clinique et le transfert de technologies pour optimiser les découvertes et lutter plus efficacement contre ces maladies graves, souvent invalidantes et responsables de grandes difficultés familiales.

- Imagine apporte des moyens supplémentaires pour répondre à un enjeu majeur de santé publique qui nous concerne tous.
- Imagine apporte des moyens supplémentaires pour répondre à une attente majeure des malades et de leurs familles.

Au service des enfants malades, Imagine est aujourd’hui le plus grand pôle européen de recherche, d’enseignement et de soins ayant pour vocation de comprendre et guérir les maladies génétiques. Il réunit de nombreux spécialistes du monde entier pour pouvoir offrir dans un même lieu les différentes spécialités nécessaires à une recherche et une prise en charge optimale du malade. L’organisation a été conçue pour favoriser la communication et les synergies entre familles, cliniciens et chercheurs.

# NOTRE ASSOCIATION

Crée en 2004, l'ANACOFI est la plus importante association professionnelle des entreprises de courtage et conseil en banque, finance et assurance.

Vous êtes conseiller en gestion de patrimoine ou en finance d'entreprise, professionnel de l'immobilier, épargnant, chef d'entreprise ou investisseur ?

Nous sommes là pour vous accompagner.



## CONTACT

01 40 02 03 74 – m.lalande@anacofi.asso.fr – [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)